

# PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DE CICE BLOSSAC



**Date :** 18/01/2025

**Heure :** 10 :30

**Nom de l'association** : Association sportive de Cicé Blossac

**Adresse du siège social** : CLUB HOUSE GOLF DE CICE DOMAINE DE CICE BLOSSAC 35170 BRUZ

**E-mail** : [contact@asgolfciceblossac.bzh](mailto:contact@asgolfciceblossac.bzh)

Le 18 Janvier 2025 à BRUZ, les membres de l'association sportive de Cicé Blossac se sont réunis au siège social du Golf de Cicé - Domaine de Cicé Blossac à BRUZ - 35170 en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président Nicolas MARTIN.

Il a été établi une feuille de présence signée par les membres en leur nom propre ou en tant que mandataire avec un pouvoir valable. Celle-ci est annexée au procès-verbal.

L'assemblée était présidée par Nicolas MARTIN, Président de l'association.

Il était assisté d'un secrétaire de séance, Vanessa AUBRY, secrétaire de l'association.

Marie Christine CHARLES, trésorière de l'association était présente.

65 des membres étaient présents ou représentés. L'assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 12.4 des statuts.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président de séance :

- Rapport Moral
- Bilan sportif
- Communication – Vie du club
- Rapport financier – Approbation des comptes
- Le mot du directeur du golf
- Renouvellement du bureau

Il a été fait lecture des différents rapports : Rapport moral, Bilan Sportif, Vie du club, Rapport Financier, renouvellement des membres du bureau

À l'issue du débat, le Président a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

- **Approbation des comptes :**

L'assemblée générale approuve les comptes à l'unanimité des voix (65 votants)

- **Renouvellement des membres du Bureau :**

Après dépouillement des votes émis par les adhérents, l'assemblée élit :

Nicolas MARTIN	60 voix
Jean PERRIER	60 voix
Grégoire ALLEGRINI	60 voix
Yves DELARRA	60 voix
Denis HEBERT	60 voix
Hervé BRETAGNE	60 voix

Ceux-ci exerceront leurs fonctions conformément aux statuts pour une durée de 3 années.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 60 voix sur 65 membres présents /représentés.

- **Désignation du Président :** Nicolas MARTIN

Nicolas MARTIN est désigné comme Président de l'association.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

- **Désignation du trésorier :** Yves DELARRA

Yves DELARRA est désigné comme trésorier des comptes de l'association.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12 :15.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Bruz, le 18/01/2025

Signature du président

**Nicolas MARTIN**



Signature de la secrétaire

**Vanessa AUBRY**

